

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 68^{ème} Session

La liste ci-après contient les décisions prises par le Comité du Système harmonisé (68^{ème} session – septembre 2021) au sujet des modifications apportées au Recueil des avis de classement du Système harmonisé, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette liste sera régulièrement mise à jour.

Le Recueil des avis de classement du Système harmonisé (CINQUIEME EDITION 2022) est un ouvrage publié par l'OMD consistant en une liste numérique des avis de classement adoptés par l'OMD, établie selon l'ordre des positions et sous-positions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Pour toute position ou sous-position du Système harmonisé, les avis de classement sont énumérés dans un ordre chronologique. Le Recueil est publié dans les deux langues officielles de l'OMD, à savoir le français et l'anglais, et peut être commandé directement (voir la rubrique "Services en ligne" > "Librairie" du site web).

Les modifications énumérées ci-après sont reproduites dans l'ordre numérique des pages concernées et seront insérées en temps utile dans la publication de l'OMD mentionnée ci-dessus en remplacement des pages auxquelles des modifications ont été apportées.

Avis

Les parties souhaitant exporter ou importer des marchandises couvertes par une décision sont invitées à vérifier que cette décision a été mise en œuvre par le pays d'importation ou d'exportation, suivant le cas.

o
o o

MODIFICATIONS DU RECUEIL DES AVIS DE CLASSEMENT

Page II/1.

Insérer les Avis de classement suivants :

- "0710.40 1. Epis de maïs nain congelés provenant du maïs doux (*Zea mays var. saccharata*), présentant une longueur de 5 à 12 cm et un diamètre de 10 mm ou plus, mais n'excédant pas 20 mm (suivant les caractéristiques du maïs nain indiquées dans les normes alimentaires internationales Codex STAN 188-1993).**

Les épis de maïs nain sont récoltés à un stade précoce, lorsqu'ils sont encore immatures (avant la fécondation) et ne contiennent que des grains de maïs immatures ou non développés.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 0710.80/1, 2005.80/2 et 2005.99/2."

(doc. NC2855Fb/K/4)

- “0710.80 1. **Epis de maïs nain congelés provenant du maïs céréalier (autre que le maïs doux)**, présentant une longueur de 5 à 12 cm et un diamètre de 10 mm ou plus, mais n’excédant pas 20 mm (suivant les caractéristiques du maïs nain indiquées dans les normes alimentaires internationales Codex STAN 188-1993).

Les épis de maïs nain sont récoltés à un stade précoce, lorsqu’ils sont encore immatures (avant la fécondation) et ne contiennent que des grains de maïs immatures ou non développés.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 0710.40/1, 2005.80/2 et 2005.99/2.”

(doc. NC2855Fb/K/4)

Page IV/4.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “1806.32 1. **Préparation alimentaire à base de chocolat**, se présentant sous la forme d’une tablette de chocolat au lait, incrustée de dix biscuits visibles des deux côtés de la tablette. Le produit contient en poids 63 % de chocolat au lait, 25 % de biscuits au cacao et 12 % de crème de lait à la vanille.

Application des RGI 1 et 6.



(doc. NC2855Fb/K/5)

Page IV/5b.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**1806.90** **5. Produit contenant du cacao dénommé « Cookies & Cream »** est une poudre de protéine contenant les ingrédients suivants :
- Isolate de protéine de soja 41 %
 - Fructose en poudre 17 %,
 - Brisures de biscuits 10 %
 - Fibres d’avoine 8 %
 - Inuline 6 %
 - Polydextrose en poudre 5 %
 - Prémélange de minéraux 2,5 %
 - Arômes, additifs, vitamines et autres ingrédients 10,5 %.

Les brisures de biscuits contiennent de la farine de blé, du sucre, de l’huile de colza, du cacao 5-10 % (traité à l’alcali), du sel, du bicarbonate de soude.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/6)

Page IV/11.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “**2005.80** **2. Epis de maïs nain provenant du maïs doux (*Zea mays var. saccharata*)** préparés ou conservés à l’eau salée et à l’acide ascorbique, présentant une longueur de 5 à 12 cm et un diamètre de 10 mm ou plus, mais n’excédant pas 20 mm (suivant les caractéristiques du maïs nain indiquées dans les normes alimentaires internationales Codex STAN 188-1993).

Les épis de maïs nain sont récoltés à un stade précoce, lorsqu’ils sont encore immatures (avant la fécondation) et ne contiennent que des grains de maïs immatures ou non développés.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 0710.40/1, 0710.80/1 et 2005.99/2.”

(doc. NC2855Fb/K/4)

- “2005.99 2. **Epis de maïs nain provenant du maïs céréaliier (autre que le maïs doux)** préparés ou conservés à l’eau salée et à l’acide ascorbique, présentant une longueur de 5 à 12 cm et un diamètre de 10 mm ou plus, mais n’excédant pas 20 mm (suivant les caractéristiques du maïs nain indiquées dans les normes alimentaires internationales Codex STAN 188-1993).

Les épis de maïs nain sont récoltés à un stade précoce, lorsqu’ils sont encore immatures (avant la fécondation) et ne contiennent que des grains de maïs immatures ou non développés.

Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 0710.40/1, 0710.80/1 et 2005.80/2.”

(doc. NC2855Fb/K/4)

Page IV/23.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “2106.90 38. **Concentré à l’aloe vera**, se présentant sous forme liquide, composée d’aloe vera purifié (feuille entière), d’eau purifiée, d’acide citrique anhydre, de citrate de sodium dihydraté, d’arôme naturel de citron, d’extrait de fleur de camomille en poudre (4:1), de sorbate de potassium et de benzoate de sodium.

Il doit être dilué avec de l’eau ou d’autres boissons avant consommation.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/6)

Page IV/24.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “2106.90 39. **Préparation sous forme de particules à écoulement libre (perles)**, contenant 0,25 % de vitamine D₃ dans une graisse alimentaire finement dispersée dans une matrice de saccharose et de gélatine de bœuf hydrolysée enrobée d’amidon de maïs. Le DL-alpha-tocophérol est ajouté comme anti-oxydant. Du dioxyde de silicium est utilisé comme agent technologique. Le produit est utilisé pour des préparations pharmaceutiques, des compléments alimentaires et des préparations alimentaires.

Application des RGI 1 (Note 1 f) du Chapitre 29) et 6.

(doc. NC2855Fb/K/7)

- 2106.90 40. **Préparation sous forme de particules à écoulement libre (perles)**, contenant 5 % de vitamine K₁ finement dispersée dans une matrice d'acacia et de sucre. Le produit est utilisé pour des préparations pharmaceutiques et des aliments secs, en particulier pour l'enrichissement de formules pour nourrissons.

Application des RGI 1 (Note 1 f) du Chapitre 29) et 6.

(doc. NC2855Fb/K7)

- 2106.90 41. **Préparation sous forme de particules à écoulement libre (perles)**, contenant 325.000 UI de vitamine A (97.500 µg de rétinol) par gramme. Les particules individuelles contiennent de la vitamine A acétate finement dispersée dans une matrice d'acacia et de maltodextrine enrobée d'amidon de maïs. Le DL-alpha-tocophérol est ajouté comme anti-oxydant. Le produit est utilisé pour les préparations alimentaires reconstituées avec des liquides.

Application des RGI 1 (Note 1 f) du Chapitre 29) et 6.”

(doc. NC2855Fb/K7)

Page IV/25.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “2202.99 7. **Complément nutritionnel buvable en l'état à apport calorique élevé, à l'arôme chocolat**, convenant en tant que source de nutrition unique, contenant de l'eau, de la maltodextrine, des protéines du lait, du sucre, des huiles végétales, du cacao, un arôme, un émulsifiant, des colorants, des minéraux, des vitamines et d'autres additifs. Le produit est un liquide brun, laiteux, trouble, aqueux, avec un goût sucré et un arôme de chocolat au lait, présenté dans des bouteilles en matières plastiques de 200 ml. Le produit peut être utilisé en complément du régime alimentaire normal (1 à 3 bouteilles par jour) ou comme source de nutrition unique (5 à 7 bouteilles par jour).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K8)

- “2202.99** **8. Complément nutritionnel buvable en l'état à apport calorique élevé, à l'arôme Juicy cassis**, convenant en tant que source de nutrition unique, contenant de l'eau, du sucre, des protéines du lait, un arôme, des colorants, des minéraux, des vitamines, d'autres additifs. Le produit est un liquide brun rougeâtre, transparent, aqueux, avec un goût sucré et acide ainsi qu'un arôme de cassis, présenté dans des bouteilles en matières plastiques de 200 ml. Le produit peut être utilisé en complément du régime alimentaire normal (1 à 3 bouteilles par jour).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/8)

- “2202.99** **9. Complément nutritionnel buvable en l'état à apport calorique élevé, à l'arôme banane**, convenant en tant que source de nutrition unique, contenant de l'eau, du sirop de glucose, des protéines du lait, des huiles végétales, un arôme, des colorants, des minéraux, des vitamines, des additifs. Le produit est un liquide de couleur beige, laiteux à trouble, aqueux, avec un goût sucré et lacté ainsi qu'un arôme de banane, présenté dans des bouteilles en matières plastiques de 200 ml. Le produit peut être utilisé en complément du régime alimentaire normal (1 à 3 bouteilles par jour) ou comme source de nutrition unique (5 à 7 bouteilles par jour).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/8)

Page IV/28.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “2306.50** **1 Poudre de noix de coco vierge dégraissée**, ayant une teneur en matières grasses de 12,4 % en poids, préparée à partir de noix de coco mûres (pas du coprah). Pendant sa production, chaque noix de coco est d'abord pelée, décortiquée, et les noix blanches sont séparées de leur peau brune extérieure. Par la suite, les noix sont lavées, coupées et séchées pendant 45 min à une température maximale de 40 °C. L'extraction de l'huile se fait sans solvant, en une seule étape et à froid.

Le produit est une poudre fine et collante, de couleur blanc jaunâtre, à l'odeur de noix de coco et au goût crémeux. Il est conditionné pour la vente au détail dans des emballages de 500 g et est utilisé dans l'industrie alimentaire ou à des fins domestiques pour plusieurs produits de boulangerie sans gluten et riches en fibres (pains, gâteaux et tartes, par exemple).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/9)

Page IV/31.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “2403.99 3. **Tiges de tabac expansé, coupées et laminées (CRES)**. Les tiges de tabac sont écrasées, laminées et coupées à la largeur désirée. Elles sont ensuite humidifiées et exposées à la chaleur pour augmenter leur volume. Les produits ainsi obtenus ne peuvent pas être fumés en l'état et sont utilisés comme intrants manufacturiers dans la fabrication de tabac coupé (CFT) destiné à la confection de cigarettes.

Application des RGI 1 et 6. »

(doc. NC2855Fb/K/10)

- “2403.99 4. **Tiges de tabac expansé (ETS)**. Les tiges de tabac sont coupées et ensuite placées dans des récipients spécifiques où elles sont mélangées à du dioxyde de carbone et soumises à une pression sous laquelle le dioxyde de carbone passe à l'état solide (de neige carbonique). Ensuite, les tiges de tabac et le dioxyde de carbone sont exposés à la chaleur et le dioxyde de carbone passe de nouveau à l'état gazeux. Suite à l'extraction du dioxyde de carbone, le volume des tiges augmente. Les produits ainsi obtenus ne peuvent pas être fumés en l'état et sont utilisés comme intrants manufacturiers dans la fabrication de tabac coupé (CFT) destiné à la confection de cigarettes.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/10)

Page VI/13.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “3301.29 1. **Huile essentielle de lavande (*Lavandula angustifolia*)**, conditionnée pour la vente au détail.

Utilisations : par voie orale (action sédative, carminative, digestive), par application topique (antiseptique, massage) ou par inhalation en diluant quelques gouttes dans de l'eau.



Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/11)

Page VI/19.

Insérer l'Avis de classement suivant :

“3404.90 2. Monoglycérides produits à partir d’huile de palme alimentaire totalement hydrogénée.

Après estérification, la matière première est soumise à un traitement de distillation au cours duquel des monoglycérides concentrés sont obtenus, concentrant le produit selon les spécifications suivantes : min. 90 % de monoglycérides; teneur en iode : max. 2 %; glycérol libre : max. 1 %; acidité : max. 3 %; point de fusion : environ 63 °C; acides gras trans : < 1 %.

Le produit possède les caractéristiques d’une cire artificielle d’après les critères établis dans la Note Explicative du n° 34.04.

Le produit est présenté en sacs de 25 kgs. Il est couramment utilisé dans les produits de boulangerie, dans la margarine, les blanchisseurs de café, les pâtes, les pommes de terre, les bonbons et les caramels, le gélifiant alimentaire et le beurre de cacahuète.



Application des RGI 1 et 6. ”.

(doc. NC2855Fb/K/12)

Page VII/17.

Insérer l’Avis de classement suivant :

“**3926.90** 15. **Conteneurs poubelles** utilisés par les municipalités pour permettre de regrouper dans les villes, communes et agglomérations les ordures et déchets ménagers avant qu’ils ne soient ramassés quotidiennement par les camions poubelles municipaux. Leurs caractéristiques techniques sont les suivantes :

- *Polyéthylène haute densité* (HDPE) stabilisé aux UV.
- Préhension frontale ou latérale avec kit.
- Roues de 160 mm de diamètre à bandage en caoutchouc souple.
- Bonde de vidange.
- Dimensions (mm) : H. 1165 x LW. 1265 x P. 775.
- Poids : 38 kg – Charge utile : 250 kg.
- Conformité aux normes EN 840-1, 5 et 6.
- En option : Kit de préhension latérale – Attelage renforcé à ressort.



Application des RGI 1 et 6.

Voir également les Avis 3924.90/7 et 7323.99/1. ”

(doc. NC2855Fb/K/13)

Page XV/1.

Insérer les Avis de classement suivants :

- “7208.51** 1. **Tôles en acier non allié, laminées à chaud** (dimensions en mm (largeur x longueur x épaisseur) : 3100 x 6096 x 130), ayant subi les processus de production suivants : préchauffage, grenailage, pulvérisation d’un apprêt, séchage et marquage appliqués successivement.

Les tôles d’acier ont été enrobées de manière non uniforme d’un apprêt polymère afin de les protéger contre la rouille.

Les composants chimiques de l’apprêt sont les suivants : dioxyde de titane (0,5 % - 10 %), orthosilicate de tétraéthyle (25 % - 40 %), poudre de zinc (30 % - 50 %), alcool éthylique (10 % - 25 %), alcool isopropylique (10 % - 15 %), butanol (2,5 % - 10 %) et xylène (2 % - 8 %).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/14)

- “7208.52** 1. **Tôles en acier non allié, laminées à chaud** (dimensions en mm (largeur x longueur x épaisseur) : 2440 x 6096 x 6), ayant subi les processus de production suivants : préchauffage, grenailage, pulvérisation d’un apprêt, séchage et marquage appliqués successivement.

Les tôles d’acier ont été enrobées de manière uniforme d’un apprêt polymère afin de les protéger contre la rouille.

Les composants chimiques de l’apprêt sont les suivants : dioxyde de titane (0,5 % - 10 %), orthosilicate de tétraéthyle (25 % - 40 %), poudre de zinc (30 % - 50 %), alcool éthylique (10 % - 25 %), alcool isopropylique (10 % - 15 %), butanol (2,5 % - 10 %) et xylène (2 % - 8 %).

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/14)

Page XVI/1.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8402.19** 1. **Générateur de vapeur** pour hammams, conçu pour alimenter un hammam mesurant jusqu’à 20,9 m³. Il se présente sous la forme d'une armoire (dimensions : 57 x 48 x 71 cm). Ses composants principaux sont les suivants :
- 1) réservoir d'eau équipé de chauffe-eau électriques;
 - 2) robinet d’arrivée d’eau;
 - 3) robinet d’évacuation de vapeur;
 - 4) sonde de température (à fixer dans le hammam);
 - 5) tableau de commande.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/15)

Page XVI/5a.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8419.20** 1. **Stérilisateur basse température** utilisant une solution aqueuse de formaldéhyde comme agent stérilisant pour la préparation des produits thermosensibles. Une solution aqueuse de formaldéhyde est chauffée à une température de 55 à 60 °C dans l’unité d’évaporation continue où elle est transformée à l’état gazeux. La vapeur de formaldéhyde est ensuite distribuée uniformément sur le matériau ou les objets placés dans la chambre de stérilisation.

Il est essentiellement destiné à être utilisé pour stériliser des équipements/matériels de laboratoire et des dispositifs médicaux.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/16)

Page XVI/7.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8421.21 2. Système de filtration et de distribution instantanée d'eau potable bouillante ou réfrigérée, comprenant les éléments suivants :**
- 1°) Module sous plan de travail, incorporant une ou deux cartouches de filtration et des appareils électriques de chauffage et de refroidissement dans un même boîtier, à installer dans une armoire sous un plan de travail (dimensions (H x L x P) : 340 mm x 315 mm x 465 mm).
 - 2°) Robinet distributeur d'eau en métal, équipé de deux leviers pour distribuer l'eau chaude et l'eau froide respectivement, en le plaçant soit en position levée ou baissée, à installer au-dessus de l'évier ou du plan de travail; et
 - 3°) Tuyaux et raccords pour connecter le réseau de distribution d'eau, le module sous le plan de travail et le distributeur d'eau.

Le produit est conçu pour fournir de l'eau potable bouillante ou réfrigérée filtrée à environ 40 utilisateurs, avec une capacité de 150 tasses d'eau bouillante ou 175 tasses d'eau réfrigérée par heure. Cependant, il ne fournit pas d'eau filtrée à température ambiante sans la bouillir ou la réfrigérer.

Application des RGI 1, 3 (b) et 6.



(doc. NC2855Fb/K/17)

Page XVI/13.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8427.10** 1. **Nacelle élévatrice autopropulsée articulée**, constituée par une unité de base à roues équipée d’un moteur électrique (chariot) sur laquelle est montée une nacelle élévatrice hydraulique articulée, munie d’une plateforme de travail (panier ou habitacle) fixée à son extrémité. Cette nacelle a une vitesse maximale de 5,2 km/h (bras replié) et de 0,8 km/h (bras en élévation), une hauteur de travail maximale de 15,7 m, un poids brut maximal de 6.500 kg et une capacité de charge maximale de la plateforme de 227 kg. Elle est conçue pour accueillir un ouvrier pour l’exécution de travaux à une hauteur élevée.

Application des RGI 1 et 6.



(doc. NC2855Fb/K/18)

Page XVI/45.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “**8501.62** 1. **Pile à combustible à oxyde solide (SOFC)**, utilisée pour générer du courant électrique à 480 V, triphasé, 60 Hz, avec une puissance de sortie apparente de 210 kVA.

Le produit se compose d’un réacteur électrique, d’un dispositif qui extrait le soufre et du sulfure d’hydrogène ou soufre organique présent dans le combustible, d’un système de gestion de la puissance électrique qui convertit le courant continu en courant alternatif de sortie, d’un circuit de contrôle pour la détection de gaz pour la sécurité, d’une conduite pour l’alimentation en combustible, d’un système de traitement de l’eau, d’un compartiment de préservation de la chaleur. Le réacteur électrique est le composant dans lequel la réaction électrochimique se produit.

Application des RGI 1 et 6.”

(doc. NC2855Fb/K/19)

Page XVI/45.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8502.13 1. **Groupe électrogène**, composé d'un générateur électrique à courant alternatif (CA) et d'un moteur diesel faisant corps, avec double puissance nominale : 375 kVA de puissance continue et 410 kVA de puissance de secours.

Application des RGI 1 et 6.



(doc. NC2855Fb/K/20)

Page XVI/52.

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “8517.13 2. **Le lecteur de codes-barres/Rfid** est un appareil doté d’un système d’exploitation mobile capable de scanner des balises RFID (identification par radiofréquence) et des codes-barres. Il se compose de deux éléments principaux : une console principale et une poignée. Il présente notamment, les caractéristiques suivantes :

Dimensions : 164,2 x 80,0 x 24,3 mm

Ecran : 5,2 pouces (132,08 mm)

Audio : haut-parleur, 2 microphones

Touches physiques : 4 touches frontales, 1 touche d’alimentation, 2 touches de scan, 1 touche multifonction

La console principale présente les caractéristiques techniques ainsi que l’apparence physique d’un téléphone intelligent classique, doté d’un connecteur prévu pour la liaison avec la poignée. L’appareil peut se connecter aux réseaux cellulaires.

La console principale est également dotée d’un appareil photographique permettant de scanner et de prendre des photos classiques, mais aussi

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 68^{ème} Session

d'une application de scannage préinstallée. Elle peut servir à passer des appels téléphoniques, à lancer des applications Android et à communiquer avec le serveur après le scannage d'une balise RFID/d'un code-barres.

Le scannage peut également se faire sans la poignée, mais couvrant une distance plus courte. La poignée a la même forme qu'une poignée de pistolet et est équipée d'un connecteur permettant la connexion avec la console principale, ainsi que d'une détente pour lancer le processus de scannage.

Application des RGI 1 (Note 3 de la Section XVI) et 6



(doc. NC2855Fb/K/21)

Page XVI/37. Avis 8524.91/1.

À la dernière ligne, remplacer « **Application des RGI 1 (Note 2 b) de la Section XVI) et 6** » par « **Application des RGI 1 (Note 2 a) de la Section XVI et Note 7 du Chapitre 85) et 6** »

(doc. NC2855Fb/M/1)

Page XVII/28.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- “8802.20** 1. **Hydravion ultra léger motorisé (ULM)** pneumatique de type pendulaire, équipé d'un moteur intégral, d'une aile, d'une hélice ainsi que d'une coque semi-rigide, permettant à l'engin le décollage et l'atterrissage depuis ou sur des plans d'eau (mer, lac etc.).

Le produit possède les-caractéristiques suivantes :

- Moteur bicylindre à deux temps;
- Habitacle à deux sièges en enfilade;
- Poids à vide : 216 kg;
- Poids brut maximal : 406 kg;
- Vitesse de décrochage : 48 km/h;

Modifications du recueil des avis de classement – Comité SH 68^{ème} Session

- Vitesse de croisière : 70 km/h;
- Vitesse maximale : 80 km/h;
- Envergure : 11,15 m;
- Surface de l'aile : 19,6 m²

Application des RGI 1 et 6.



(doc. NC2855Fb/K/22)

Insérer les Avis de classement suivants :

- “9027.20 1. Appareil pour l’analyse de gaz dissous (AGD) en ligne**, destiné à mesurer en ligne les gaz dissous dans l’huile des transformateurs et ayant la forme d’un boîtier métallique carré contenant les éléments suivants :
- 1) un système d’extraction pour l’échantillonnage de l’huile et l’extraction des gaz;
 - 2) un système de chromatographie en phase gazeuse pour séparer et mesurer les gaz extraits; et
 - 3) d’autres composants, notamment deux relais programmables, des alarmes compatibles et des entrées de capteur externe.

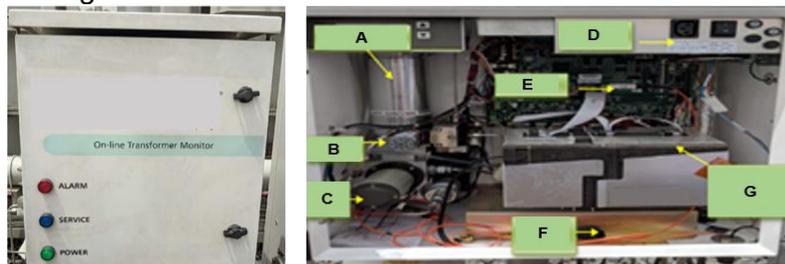
Il est doté d’un logiciel propriétaire pour l’analyse des gaz, la visualisation des données et la gestion de la surveillance du transformateur.

L’appareil procède à un échantillonnage en continu de l’huile du transformateur et en analyse périodiquement les gaz. Il extrait les gaz dissous de l’huile, injecte les aliquotes de gaz dans le système de chromatographie en phase gazeuse lorsque l’état d’équilibre est atteint entre le gaz et l’huile, puis sépare et mesure individuellement huit gaz dissous (O₂, CO, CO₂, H₂, CH₄, C₂H₆, C₂H₄ et C₂H₂).

Les données relatives à la concentration de chaque gaz sont transférées vers un ordinateur distinct (non fourni) sur lequel le logiciel propriétaire est installé. Le logiciel analyse les données des gaz dissous afin de diagnostiquer la défaillance spécifique qui peut entraîner ce profil gazeux. Le logiciel permet de configurer la fonction de confirmation de l’alarme du microprogramme de l’appareil.

Application des RGI 1 (Note 3 de la Section XVI et Note 3 du Chapitre 90) et 6.

Voir également l’Avis 9027.20/2.



- | |
|---|
| A. Extracteur à membrane |
| B. Pompe à gaz |
| C. Pompe à huile |
| D. Alimentation électrique |
| E. Carte mère |
| F. Élément chauffant |
| G. Colonnes du séparateur de gaz (Chromatographe).” |

(doc. NC2855Fb/K/23)

“9027.20 2. **Appareil pour l’analyse de gaz dissous (AGD) en ligne**, destiné à mesurer en ligne les gaz dissous dans l’huile des transformateurs et ayant la forme d’un boîtier métallique carré contenant les éléments suivants :

- 1) un système d’extraction pour l’échantillonnage de l’huile et l’extraction des gaz;
un système de chromatographie en phase gazeuse pour séparer et mesurer les gaz extraits; et
d’autres composants, notamment deux relais programmables, des alarmes compatibles et des entrées de capteur externe.

Il est doté d’un logiciel propriétaire pour l’analyse des gaz, la visualisation des données et la gestion de la surveillance du transformateur.

L’appareil procède à un échantillonnage en continu de l’huile du transformateur et en analyse périodiquement les gaz. Il extrait les gaz dissous de l’huile, injecte les aliquotes de gaz dans le système de chromatographie en phase gazeuse lorsque l’état d’équilibre est atteint entre le gaz et l’huile, puis sépare et mesure individuellement trois gaz dissous (CH₄, C₂H₄ et C₂H₂).

Les données relatives à la concentration de chaque gaz sont transférées vers un ordinateur distinct (non fourni) sur lequel le logiciel propriétaire est installé. Le logiciel analyse les données des gaz dissous afin de diagnostiquer la défaillance spécifique qui peut entraîner ce profil gazeux. Le logiciel permet de configurer la fonction de confirmation de l’alarme du microprogramme de l’appareil.

Application des RGI 1 (Note 3 de la Section XVI et Note 3 du Chapitre 90) et 6.

Voir également l’Avis 9027.20/1.”

(doc. NC2855Fb/K/23)

Insérer l’Avis de classement suivant :

- “9028.90 1. **Boîtier de compteur d’électricité** en matières plastiques (dimensions en cm (longueur x largeur x hauteur) : 16 x 38 x 13), présenté à l’état vide, conçu pour l’installation d’un compteur d’électricité intelligent servant à mesurer la quantité d’électricité consommée et d’un ou de plusieurs commutateurs servant à établir et interrompre le courant électrique (le compteur et les commutateurs ne sont pas présentés avec le boîtier). Le fond du boîtier est doté de deux presse-étoupes pour l’entrée et la sortie de câbles électriques; l’arrière du boîtier est muni d’accessoires en vue de l’accrocher et de le fixer à un mur.

Le boîtier est doté d’une porte en matières plastiques transparente munie de charnières et de trous permettant de sceller le boîtier. La porte transparente comporte deux petites portes : l’une pour permettre à un utilisateur de couper facilement les circuits électriques en cas d’urgence, et l’autre pour permettre à un technicien de tester le compteur. La fonction du boîtier est de raccorder le compteur d’électricité et les commutateurs en un seul lieu, afin de les protéger de la poussière et d’assurer leur résistance aux agents chimiques.

Application des RGI 1 (Note 2 b) du Chapitre 90) et 6.



(doc. NC2855Fb/K/24)